

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Modèle conforme à la Directive 91/155 CEE

1 - Identification du produit et la société

Nom du produit : ALSIBOIS
N° CAS : 3214.1010
Identification de la société : voir ci-dessus

2 - Composition / Informations sur les composants

PREPARATION
Nature chimique :
Composants contribuant aux dangers :

3 - Identification des dangers

Étiquetage CEE : Irritant pour la peau, voir rubrique 15.
Étiquetage transports : Non concerné.
Principaux dangers : - **Effets néfastes sur la santé** :
D'après les données expérimentales en notre possession, le produit à l'état concentré est considéré comme irritant pour la peau.
Ce produit ne doit pas présenter d'autres risques particuliers dans des conditions normales d'utilisation et d'hygiène industrielle.
- **Effets néfastes sur l'environnement** :
L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'il devrait être dangereux pour la vie aquatique et terrestre. Toutefois, la réglementation interdit le rejet des hydrocarbures dans l'environnement.
Risques spécifiques : - Aucun, à notre connaissance, en usage normal.

4 - Premiers secours

une aide En cas de troubles graves appeler un médecin ou demander médicale d'urgence.

Inhalation :

de vapeurs,
la maintenir

Contact avec la peau :

parties des corps
soigneusement. (N'utiliser,

Contact avec les yeux :

abondamment
manifeste une
ophtalmologiste.

Ingestion :

pour éviter
sujet
troubles.

Aspiration :

poumons (au
d'urgence en

Cas particulier :

pression, il y a
doit être
l'absence de blessure

- Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, au chaud et au repos. Appeler un médecin si nécessaire.
- Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement, soigneusement et abondamment les atteintes, avec de l'eau savonneuse, rincer produit abrasif, ni solvant, ni carburant).
- Maintenir la paupière ouvert, rincer immédiatement et avec l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il se irritation persistante, consulter un
- Aucun traitement spécial n'est nécessaire. Ne pas vomir, les risques d'aspiration dans les voies respiratoires si inconscient. Consulter un médecin en cas d'apparition de
- Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les cours de vomissements par exemple), transporter milieu hospitalier.
- En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute risque d'introduction dans l'organisme, le blessé transporté en milieu hospitalier même en apparente.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Produit inflammable

Moyens d'extinction

- Appropriés :
 - CO2, mousses, poudres.
 - Sable, terre peuvent être utilisés.
- Déconseillés :
 - Jet d'eau.

Dangers spécifiques :
incomplète et la
tels que oxydes de
organiques divers. Leur

- En cas d'incendie ou d'explosion, la combustion thermolyse peuvent produire des gaz toxiques, carbone, de soufre, d'azote, des composés inhalation est dangereuse.

Méthodes particulières d'intervention/

protection des intervenants :
décomposition. Porter
fumées abondantes.

- Ne pas respirer les vapeurs d'incendie ou de un respirateur autonome agréé en raison de

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :
vêtements adaptés
chaussures de sécurité,
produits peuvent

Précautions pour la protection de

- En fonction des risques d'exploitation, porter des aux hydrocarbures et agent chimiques, des des gants et des lunettes. Les déversements de rendre les surfaces glissantes.

l'environnement
nécessaire pour
matières

- Concevoir les installations et prendre toute mesure éviter la pollution des eaux du sol : contention absorbantes, etc.
- Protéger les égouts des déversements possible minimiser les risques de pollution.
- En cas de d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthodes de nettoyage

écrémage
au moyen de sable
rejeter à l'égout.

- Effectuer si nécessaire un cassage de l'émulsion.
- Récupération à l'aide de moyens physiques (pompage, etc.) ; contenir les déversements et les récupérer ou de tout autre matériel inerte absorbant ; ne
- Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

7 - Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques
cas de
aérosols. Eliminer
chiffons imprégnés
Précautions à prendre
Conseils d'utilisation :
peuvent
favorisées par des petites
vêtements souillés.

- Au poste de travail, assurer une ventilation suffisante en risque de formation de vapeurs, brouillards ou rapidement après utilisation : emballages vides, du produit...
- Conserver le produit à l'écart des denrées alimentaires.
- Les contact prolongés et/ou répétés avec l'épiderme provoquer des affections cutanées blessures ou des frottements avec des

STOCKAGE

Mesures techniques :
fermées et
Conditions de stockage
■ Recommandées :
de
aux intempéries.
du sol.

- Stocker dans des boîtes métalliques hermétiquement entreposées dans un local sec et frais.
- Conserver dans les récipients d'origine, fermés en dehors l'utilisation. Stocker dans un endroit non soumis Prendre tout mesure pour éviter la pollution des eaux et

Matières incompatibles :
oxydants forts.

- Réactions dangereuses possibles avec des agents

Matériaux d'emballage :
■ Recommandées :

- Utiliser des récipients résistant aux hydrocarbures et agents chimiques.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Equipements de protection individuelle
utiliser des vêtements et des
résistant aux

- En fonction des risques d'exposition, dispositifs de protection adaptés, imperméables et hydrocarbures et agent chimiques.

- Mesures d'hygiène :
servi au
- Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont nettoyé.
 - Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 - Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
 - Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

9 - Propriétés physiques et chimiques

- Aspect
 - Etat physique : Pâteux
 - Couleur : Nuance du bois
 - Odeur : Polyester
- pH : NA
- Point d'éclair : 80°C selon la norme
- Caractéristiques d'explosivité : Température caractéristiques : initiale de distillation du styrène.
environ 150°C
- Masse volumique : Pression de vapeur : à 20°C : 7mbar (styrène)
à 20°C : environ 1,35 g/cm³ (DIN 51757)
- Solubilité dans l'eau : à 20°C : insoluble
- Autres données : à 20°C : environ 1 100 mPa.S

10 - Stabilité et réactivité

- Stabilité : - Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
- Réaction dangereuses : oxydant forts. - Possibilité de réactions dangereuses avec les agents oxydant forts.
- Produits de décomposition dangereux : inorganiques non identifiés incomplète ou thermolyse, tels - Des composés organiques et/ou peuvent se former s'il y a combustion que oxydes de carbone, de soufre, d'azote.

11 - Informations toxicologiques

- composants, le les critères
- Toxicité aiguë : présente pas de
- Effets locaux pour exposition accidentelle, fréquente ou prolongée :
- pour les
- considéré
- D'après l'évaluation des données toxicologiques des produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon réglementaires en vigueur :
- En l'état actuel de nos connaissances ce produit ne toxicité aiguë.
 - Inhalation : les vapeurs ou aérosols peuvent être irritants voies respiratoires et les muqueuses.
 - Contact avec la peau :
 - Contact avec les yeux : le produit à l'état concentré est irritant par voie oculaire.
 - Ingestion : appeler un médecin.

12 - Information écologiques

Mobilité : Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la contamination du sol et /ou de l'eau.

Persistance et dégradabilité : Produit non dégradable.

Ecotoxicité : Pas données connues sur le produit.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Déchets : La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

Emballages souillés : Remettre à un ramasseur agréé.

Dispositions locales : Réglementation du déversement des hydrocarbures dans les eaux.
Rejet interdit.

14 - Informations relatives au transport

Réglementations internationales : Non soumis à la réglementation de transport des matières dangereuses.

Voies terrestres
Inflammable
(RTMDR - RID/ADR)
N° ONU :
Classe : Chiffre et lettre : Etiquette :
Code danger : Code matière :

Voie maritime :
(IMDG)
Classe : Page :
Etiquette (s) : Groupe d'emballage :
FS : GSMU :

Voie aérienne :
(OACI - IATA)
Classe : N° ONU : UN
Etiquette : Groupe d'emballage :

Note : emballage quantité par colis :
Avion passagers :
Avion cargo :

15 - Informations réglementaires

Réglementations Communautaires :

Etiquetage CEE

Symbole : Xi : irritant

Phrase R : R 38 : irritant pour la peau

Phrase S : S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S 37 : Porter des gants appropriés

Autres : 16% environ de styrène utilisé comme solvant d'une résine polyester insaturée.

Tableau(x) des maladies

professionnelles :

Maladie(s) à caractère professionnel : L'expérience de 15 ans du produit fini, il n'a jamais été nécessaire de faire appel à des mesures de premiers secours suite à l'utilisation du produit.

L'information réglementaire ci-dessus rappelle uniquement les principales prescriptions concernant l'étiquetage du produit, objet de la fiche. L'attention du destinataire est attiré sur l'existence possible de réglementations locales qui peuvent compléter ces prescriptions. Il est fortement recommandé de se reporter à toutes autres réglementations ou législations nationales ou locales éventuellement applicables.

16 - Autres Informations

Type d'utilisation (pour plus de détails se reporter à la notice technique)
SURFACES DU

MASTIC POUR LA REMISE EN ETAT DES BOIS.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître de d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but, d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent, lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas, en raison de textes autres que ceux cités, concernant la détention et la manipulation du produit, pour lesquelles, il est seul responsable.

Les renseignements ci-dessus sont donnés sur la base de l'état actuel des connaissances. Le but est de décrire le produit en fonction des exigences pour la sécurité d'emploi en on de garantir certaines propriétés.